

Commissions, permis, absence, accueil.

Lors du Conseil municipal du 7 avril 2014, et conformément aux dispositions de l'Article L21.21.22 du CGCT, il a été entériné la création de 8 commissions chargées d'étudier les questions qui seront soumises au vote des différents Conseils.

Les différentes commissions sont les suivantes :

- Administration générale, Finances publiques ;
- Affaires scolaires ;
- Sports, Vie associative, Fêtes ;
- Solidarité, Affaires sociales ;
- Culture, Relations avec les habitants et Communication ;
- Urbanisme, Environnement ;
- Travaux, Réseaux, Commande publique ;
- Petite enfance, Jeunesse, Conseil municipal des Jeunes ;
- Sécurité, Salubrité publique, Défense, Plan communal de sauvegarde, Cérémonies commémoratives.

Conformément au principe de la représentation proportionnelle, permettant l'expression pluraliste, les membres de l'opposition y étaient représentés.

Ces commissions, présidées de droit par le Maire, n'ont pas pouvoir décisionnaire, mais sont sensées pré-étudier les dossiers qui seront soumis au Conseil.

En matière d'urbanisme, il a été écrit : « chaque équipement créé, chaque voie remaniée, sera l'occasion de mener une réflexion sur le fonctionnement, sur la qualité et l'insertion paysagère. » Tel était le vœu de l'adjoint désigné. Qu'en est-il aujourd'hui, 5 ans plus tard ? Les réunions de la commission ont bien lieu, mais certains dossiers de permis concernant des aménagements n'apparaissent pas. Nous constatons simplement que le permis de construire a été signé sans que la commission ait pu émettre une réflexion sur le projet. En revanche, d'autres projets font l'objet de multiples aller-retour pour des questions de parking, par exemple, alors que nous constatons que d'autres sont accordés sans que la question des parkings sur les trottoirs ait fait l'objet d'une quelconque observation. Pauvre commission ... elles sont loin les volontés de mener une réflexion ; elle fait de la figuration !

Les **travaux, les réseaux** : en avril 2014, nous avons lu : « Je veux être l'adjoint disponible et accessible. Optimiser l'organisation des services propreté, signalisation, voirie, etc. »

Qu'en est-il 5 ans plus tard ? Malgré un chantier qui bouleverse la vie du centre-ville, aucune présence, aucun accompagnement ... seulement « ce sont des travaux ... » « nous n'y pouvons rien ». Quant à la propreté, l'entretien ou la signalisation sur la voirie, à vous de juger.

La saleté domine, aucun entretien et une signalisation fantaisiste ; ainsi, rue des Chênes, tantôt sens unique pour faire plaisir aux riverains (mais au détriment des autres), tantôt remise à double sens. Même topo pour la rue Jean Bouin. Les arrêtés ont-ils été pris ? On peut en

douter vu les variations constatées.

La **sécurité** : « Je vais impulser la sécurisation de l'avenue de la Libération pour une prévention routière plus efficace ... » on était en avril 2014.

Qu'en est-il en mars 2019 de cette malheureuse avenue, qualifiée de triangle des Bermudes par certains riverains, sans compter la 3ème tranche entre l'hôtel de France et la caserne des pompiers où l'innommable est de mise tant pour les riverains que les commerçants (les pauvres!), et pour la voie départementale Arcachon/le Cap-Ferret. A ce jour, c'est un cloaque impraticable, indigne d'une cité de 10000 habitants, encore pour de nombreuses années seule voie de contournement du Bassin.

Là encore, les élus se font rares ... même lorsqu'une fuite de gaz se produit. Leur présence, certes symbolique, laisserait supposer qu'ils s'intéressent à leur ville !!

Le **développement économique** : « les 452 entreprises de Biganos, le marché et les commerces de proximité constituent un fort potentiel économique. » Ce chiffre de 452 est impressionnant ; il laisse supposer que ces 452 recouvrent des activités florissantes avec un potentiel emploi du même acabit. Qu'en est-il exactement ? Il ne suffit pas de voir « pousser » des locaux commerciaux en tout genre pour déclarer qu'ils génèrent activité et emplois.

Combien en zone d'activité ont le rideau baissé depuis des mois, sans voir les repreneurs se bousculer ? Heureusement, les « locomotives » tant décriées se développent, grâce à l'extension de leur surface, la Tascom s'en verra renforcée. Cette taxe est perçue sur les surfaces de vente au détail supérieures à 400 m², et varie selon le montant du chiffre d'affaires.

Mais ce chiffre de 452 n'inclut pas l'industrie qui a fait la richesse de Biganos depuis 1928 et que l'édile-président, à l'entrée de son premier mandat, se flattait de la remplacer ...

Heureusement, les rodomontades électoralistes ne sont que des phrases sans intérêt quand elles sont prononcées de manière irraisonnée.

Autre engagement d'un élu délégué : « Biganos est une ville attractive et le **tourisme** est essentiel à l'activité économique. Nous voulons un tourisme vert, tourné vers le respect des hommes et de la nature, composantes fondamentales des valeurs boïennes. » C'est beau comme l'antique aurait dit le peintre David ! Déclaration fracassante de 2014, et pour ce qui est des valeurs verdoyantes de la cité boïenne, utopie en 2019 ; il n'est qu'à regarder l'état général de la ville. Vous avez dit attrait ? Quel attrait ? Pas d'entretien courant, fleurissement inexistant (seuls les malheureux chrysanthèmes de novembre 2018 demeurent encore en terre, accompagnés de quelques pensées rabougries). Quand on voit ce que font les communes voisines ... Et pendant ce temps-là, les arbres dégingolent en toute impunité.

Et le **social** comment fonctionne-t-il ? Grâce à une structure indépendante : le CCAS (Centre communal d'action sociale). A sa tête, l'édile-président, de droit, et un vice-président, adjoint à la solidarité qui annonce en mars 2014 : « l'une de mes priorités c'est la lutte contre l'isolement, la solitude, etc. » Nous ajouterons que c'est aussi accompagner ceux qui sont plongés dans des difficultés dures à surmonter. Mais que faire avec une subvention limitée en 2018 à 218 000 € pour une ville de 10000 habitants, où beaucoup ne roulent pas sur l'or. Combien sont-ils à batailler avec le seuil de pauvreté ? Nous ne pouvons les savoir ... mais ce que nous savons c'est que l'accueil du service n'est pas à la hauteur et que le CCAS, ce n'est pas que d'organiser des voyages à 1 400 € la semaine pour ceux qui en ont les moyens ... les autres attendent sans doute plus de proximité !

Et la commission des **Finances**, celle qui détient les cordons de la bourse ; l'adjoint en charge du gousset communal a bien affirmé que « la gestion serait rigoureuse ». En somme, tout irait pour le mieux dans le meilleur des mondes possible comme le prônait Pangloss, le professeur

du Candide de Voltaire. Mais à la veille de mars 2019, que se passe-t-il ? Alors que le ROB et le budget doivent être soumis à l'assemblée délibérante au plus tard le 15 avril, rien n'est sorti des tiroirs du service financier. Rappelons que le ROB doit être présenté dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget. A la fin février, pas de ROB. Est-ce difficile de faire un montage financier où apparaissent les dépenses et les recettes ? Le flou de la Loi de Finances de l'État est-il la vraie raison de ce retard inexplicable ou bien est-il difficile d'équilibrer dépenses et recettes ? L'emprunt de 1,5 M€ souscrit en juin dernier fut-il un peu court ? Le Conseil du 13 mars prochain nous apportera la réponse.

Certes, toute sorte d'arguments, plausibles ou non, nous seront fournis ; nous verrons bien, d'autant que les retards pris dans nombre de projets laissent sceptiques. Si vous avez pris le temps de décortiquer ce long état des lieux, donnez-nous vos commentaires, et rappelez-vous que les prochaines élections communales auront lieu dans un an.

Il est temps de réagir. Au printemps, la nature se réveille. {jcomments on}